

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-quatrième assemblée (ordinaire) du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 30 janvier 2008, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Énoncé de politique sur les lieux de stage

Résolution CFSPD-2007-2008-344

Considérant la nature des responsabilités de l'UQAM relativement à ses étudiants, étudiantes inscrits à une activité de stage;

Considérant l'intérêt de certains étudiants, étudiantes pour des stages dans des pays à risques élevés;

Considérant notamment les demandes d'informations reçues par l'agente de stage de la Faculté, de la part d'étudiants, d'étudiantes intéressés à se rendre en Afghanistan pour faire un stage de recherche;

Considérant la séance d'information organisée par l'Association internationale des avocats de la défense, visant à présenter un projet comprenant l'envoi de stagiaires en Afghanistan;

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Demers, appuyé par monsieur René Côté d'adopter :

Un énoncé de politique sur les lieux de stage.

La Faculté de science politique et de droit souscrit à la directive du Service des relations internationales de l'UQAM qui est ainsi formulée :

« La politique de l'UQAM sur les voyages à l'étranger est qu'aucun professeur, professeure ou étudiant, étudiante ne doit se rendre dans un pays identifié par le **ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international** comme étant à risque. Notre source d'information est le site web du MAECI intitulé Conseil aux voyageurs. Ce site est mis à jour quotidiennement. »

En conséquence, aucun stage crédité ne sera autorisé dans un pays ou une région pour lequel le ministère des Affaires étrangères du Canada conseille d'éviter «tout voyage» (catégorie à risque maximal).

Toute demande exceptionnelle allant à l'encontre du présent énoncé de politique ne pourra être étudiée ou autorisée que par le doyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 15
Abstention : 1

COPIE CONFORME

Montréal, le 30 janvier 2008

René Côté
Doyen